

**VILLE DE VILLEPINTE**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 07 AVRIL 2008**

**sous la présidence de Mme Nelly ROLAND IRIBERRY, Maire**

**Conseillers en exercice : 39**

**Présents :**                    36    Mme ROLAND IRIBERRY, M. BORGEL, M. FAGUIER, Mme HUBERT, Mme BROU, Mme REYDANT, M. KERAUDREN, Mme BOUSSELT, M. ARRAHMANE, M. TERREYRE, M. PORTA, M. CHIROUSE, Mme POUCHIN, M. PALCY, Mme ILLOUZ, Mme ROBERT, M. JEAN-BAPTISTE, Mme CYPRIEN-SUZAN, M. ESSAID, M. COURATIER, M. ESTEVES, Mme BOURY, Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU, M. CHACON, M. PALOMO, Mme MASSENGO, Melle OUDDAH, Melle YOUSOUF, M. MONAT, Mme GILARD, Mme TROUDART, M. MARIOT, M. LAURENT, Mme VALLETON, Mme CHAMPAPHONEVILAY, Mme VAUBAN.

**Absents**

**Excusés :**                    3    M. NAUMOVIC      qui a donné pouvoir à M. CHIROUSE  
Melle MALKI        qui a donné pouvoir à M. BORGEL  
M. MARIAGE        qui a donné pouvoir à Mme VALLETON.

**Secrétaire de séance :**            Madame Sabine BOURY.

\*\*\*\*\*

- **ORDRE DU JOUR :**

*Adopté tel que présenté.*

**I - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**1 - Décisions n<sup>os</sup> 08-001 à 08-020 (inclus).**  
N° 2008-033

**Il est DONNE ACTE AU MAIRE de sa communication.**

**II - CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES.**  
N° 2008-034

Il s'agit de créer 10 commissions municipales comprenant chacune 7 membres élus au sein du Conseil Municipal.

Les membres des différentes commissions municipales sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Ce scrutin est secret et s'effectue à la proportionnelle au plus fort reste.

Il est donc proposé de créer les 10 commissions suivantes et d'élire pour chacune d'elles 7 membres.

**Commission des Finances**

Sont élus :

Isabelle REYDANT

Gonzalo CHACON

Jean PORTA

Allan COURATIER

Arnaud KERAUDREN  
Daniel LAURENT  
Martine VALLETON

Commission des Travaux - Cimetière

Sont élus :

Daniel PALCY  
Jean-Marc NAUMOVIC  
Pierre FAGUIER  
Allan COURATIER  
Céline MASSENGO  
André MARIAGE  
Claude MARIOT

Commission de l'Action Sociale – Solidarité – Santé

Sont élus :

Pierre FAGUIER  
Claude CHIROUSE  
Marie-Claude POUCHIN  
Mélicha YOUSOUF  
Marie-Thérèse HUBERT  
Maryline VAUBAN  
Nadette TROUDART

Commission de la Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – PMI

Sont élus

Marie-Thérèse HUBERT  
Morgane OUDDAH  
Lahcen ESSAID  
Kristina WEIDEMANN-ROUSSEAU  
Céline MASSENGO  
Nadette TROUDART  
Maryline VAUBAN

Commission de l'Urbanisme – Aménagement du Territoire – Environnement - Cadre de Vie

Sont élus :

Jean-Marc NAUMOVIC  
Pierre JEAN-BAPTISTE  
Philippe PALOMO  
Jean-Luc TERREYRE  
Allan COURATIER  
Martine VALLETON  
Claude MARIOT

Commission de l'Action Economique – Emploi – Formation

Sont élus :

Jeanne-Camille BROU  
Pierre JEAN-BAPTISTE  
Lydia CYPRIEN-SUZAN  
Dominique ROBERT  
Mélicha YOUSOUF  
Jean MONAT  
André MARIAGE

Commission de la Culture – Vie Associative – Sports

Sont élus :

Abdelkader ARRAHMANE  
Arnaud KERAUDREN  
Danièle ILLOUZ  
Germain ESTEVES  
Morgane OUDDAH  
Dara CHAMPAPHONEVILAY  
Pierrette GILARD

Commission de la Sécurité Prévention – Politique de la Ville

Sont élus :  
Christophe BORGEL  
Naïma BOUSSELIT  
Abdelkader ARRAHMANE  
Pierre JEAN-BAPTISTE  
Jeanne-Camille BROU  
Claude MARIOT  
Dara CHAMPAPHONEVILAY

Commission des Affaires Scolaires

Sont élus :  
Philippe PALOMO  
Germain ESTEVES  
Lydia CYPRIEN-SUZAN  
Lahcen ESSAID  
Kristina WEIDEMANN-ROUSSEAU  
Pierrette GILARD  
Daniel LAURENT

Commission des anciens Combattants – Devoir de Mémoire – Culture de Paix

Sont élus :  
Jean PORTA  
Gonzalo CHACON  
Lahcen ESSAID  
Claude CHIROUSE  
Marie-Claude POUCHIN  
Nadette TROUDART  
André MARIAGE

**III - FINANCES**

**1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2008.**  
**N° 2008-035**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants. Il préfigure les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et permet d'être informé sur la situation financière de la commune.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas soumis au vote du Conseil Municipal.

Il est donné lecture du Débat d'Orientation Budgétaire de la Commune qui fait ensuite l'objet d'un débat.

**DONNE ACTE**

**IV - ELECTION OU DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES :**

**1 - Élection des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association d'Aide Aux Victimes.**

**N° 2008-036**

Il s'agit de procéder à l'élection de deux délégués appelés à siéger au sein de l'Association d'Aide aux Victimes.

Ce scrutin secret est secret, uninominal et majoritaire.

Sont élus :  
Claude CHIROUSE  
Marie-Claude POUCHIN

**Candidatures de la Majorité : 30 Voix**

**Candidatures de l'opposition : 9 Voix**

**2 - Association "Les Ateliers Protégés des Pays de France (A.P.P.F.) :**

Élection d'un représentant du Conseil Municipal et de son suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale.

**N° 2008-037**

Il s'agit d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale des "Ateliers Protégés des Pays de France".

Le scrutin est secret, uninominal et majoritaire.

Sont élus :

Titulaire

Lahcen ESSAID

Suppléant

Lydia CYPRIEN-SUZAN

**Candidatures de la Majorité : 30 Voix**

**Candidatures de l'opposition : 9 Voix**

**3 - Association du Pays de France et de l'Aulnoye (A.P.F.A.) :**

Élection d'un représentant du Conseil Municipal et de son suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale.

**N° 2008-038**

Il s'agit d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association du Pays de France et de l'Aulnoye.

Le scrutin est secret, uninominal et majoritaire.

Sont élus :

Titulaire

Claude CHIROUSE

Suppléant

Arnaud KERAUDREN

**Candidatures de la Majorité : 30 Voix**

**Candidatures de l'opposition : 9 Voix**

**4 - Élection d'un membre au conseil de discipline de recours en Ile de France.**

**N° 2008-039**

Il s'agit d'élire un représentant pour siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours d'Ile de France, organe paritaire consultatif chargé d'examiner les recours déposés par les fonctionnaires contre les décisions de sanction disciplinaire.

Le scrutin est secret, uninominal et majoritaire.

Est élue :

Céline MASSENGO

**Candidatures de la Majorité : 30 Voix**

**Candidatures de l'opposition : 9 Voix**

**5 - Élection des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association "Comité d'Entraide du Personnel Villepintois" (C.E.P.V.)**

**N° 2008-040**

Il s'agit d'élire deux représentants pour siéger au sein de l'association "Comité d'Entraide du Personnel Villepintois" (C.E.P.V.).

Le scrutin est secret, uninominal et majoritaire.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales le vote de ce point au scrutin public a été demandé par le quart des membres présents et accepté à l'unanimité des membres présents.

Sont élus :

Pierre FAGUIER

Jeanne-Camille BROU

**Candidatures de la Majorité : 30 Voix**

**Candidatures de l'opposition : 9 Voix**

**V - BATIMENTS COMMUNAUX**

**1 - Travaux de reconstruction partielle du gymnase COSOM.**

Autorisation de signer le marché négocié à conclure avec CREBAT suite à la liquidation judiciaire de la Société ABC.

## N° 2008-041

Suite à la mise en liquidation de la Société ABC chargée initialement des travaux de reconstruction partielle du Gymnase COSOM, une nouvelle procédure (marché négocié avec publicité et mise en concurrence) a été lancée en vue de l'attribution à un nouveau prestataire desdits travaux.

La Société CREBAT dont le siège social se situe à Noisy-le-Sec a été retenue pour effectuer les travaux de démolition – gros œuvre – plâtrerie – carrelage pour un montant de 133 027,46 € T.T.C. (attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 05 novembre 2007).

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer ledit marché.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

## VI - VOIRIE COMMUNALE

### 1 - Entretien de la signalisation lumineuse tricolore.

Avenant n° 1 au marché n° 136-05 conclu avec la Société Signalisation Trafic Contrôle (STC).

#### N° 2008-042

Dans un souci de sécurité, il a été décidé de mettre en place de nouveaux feux tricolores au carrefour de la Route de Tremblay et de la rue Jacques Balmat.

Afin de permettre l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de cet équipement, il y a lieu d'incorporer ce dernier dans le marché n° 136-05 conclu avec la société STC le 10 novembre 2005, par l'intermédiaire d'un avenant.

Le coût de cet avenant a été fixé à la somme de 1 090,00 € HT (1 303,64 € TTC), ce qui porte le montant global du marché de 14 930,00 € HT (17 856,28 € TTC) à 16 020,00 € HT (19 159,92 € TTC) (prix de base).

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 136-05 conclu avec la Société STC.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

### 2 - Travaux de construction et de réparation de clôtures sur différents sites.

Autorisation de signer le marché.

#### N° 2008-043

Suite à une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des travaux de construction et de réparation de clôtures sur différents sites de la Ville, la Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2007 a décidé d'attribuer le marché relatif à ces prestations à la Société Environnement Services dont le siège social est à VILLEVAUDE.

Les montants estimatifs annuels de ce marché, établi sous la forme d'un marché à bons de commande, ont été fixés comme suit :

Montant minimum : 50.000,00 € HT

Montant maximum : 500.000,00 € HT

Le marché est conclu pour une durée de un an renouvelable trois fois (maximum 4 ans).

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

## VII - JEUNESSE

### 1 - Convention d'accompagnement des demandes de bourses BAFA/BAFD entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Ville de Villepinte (Point Information Jeunesse).

#### N° 2008-044

Depuis plusieurs années, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) cherche à améliorer son système de distribution de bourses BAFA-BAFD dans un double objectif d'équité sociale et géographique.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la reconduction de la participation de la ville, pour les années 2008 et 2009, à l'accompagnement des jeunes demandeurs de bourses BAFA-BAFD auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) par le biais du Point Information Jeunesse, structure relais, et à autoriser le Maire à signer la convention établie à cet effet.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**VIII - PETITE ENFANCE**

**1 - Convention de prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.).**

**N° 2008-045**

Dans un souci de renforcer le partenariat de la ville avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F), il convient de ratifier une convention qui permettra à la commune de bénéficier chaque année d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la nouvelle structure "Relais Assistantes Maternelles". Cette aide financière prend la forme d'une prestation de service versée annuellement dès réception du bilan annuel du dernier exercice clos.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention Prestation de Service et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**IX - ENFANCE**

**1 - Contrat Enfance/Jeunesse 2006-2009 Développement des Accueils de Loisirs sans hébergement.**

Autorisation de signer l'avenant n° 1.

**N° 2008-046**

La Ville de Villepinte et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis ont signé un contrat d'objectifs et de co-financement destiné au développement et à l'amélioration des conditions de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans.

Au terme de cette convention, deux actions nouvelles ont été inscrites en intention :

- développement des ALSH élémentaires et maternels,
- création d'un multi-accueil de 40 places.

La Ville de Villepinte ayant créé un troisième accueil de loisirs pour les enfants d'âge élémentaire, rattaché à l'ALSH "Marie Laurencin" et ouvert depuis le 19 Février 2007, il convient de formaliser cette création de places d'accueil de loisirs dans le contrat Enfance et Jeunesse afin que la CAF l'intègre dans le calcul des subventions attribuées à la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 du contrat Enfance Jeunesse 2006-2009.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**X - AFFAIRES SCOLAIRES**

**1 - Avenant n° 3 au contrat d'affermage de la restauration scolaire et périscolaire de la Ville de Villepinte.**

**N° 2008-047**

Selon l'article 31 du contrat d'affermage liant la ville à la SOGERES, il est stipulé que chaque départ d'un agent du personnel communal, qu'il soit ou non détaché auprès du fermier donnera lieu à son remplacement. Celui-ci sera assuré à la demande de la collectivité par du personnel de droit privé du fermier. De ce fait, le personnel du service de la restauration scolaire aura progressivement et dans son intégralité un statut de droit privé.

Les modalités économiques et financières de ce remplacement doivent être définies d'un commun accord entre les parties. Cet avenant n° 3 au contrat d'affermage fait suite au départ d'un personnel détaché.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage de la restauration scolaire et périscolaire.

**9 Abstentions**

**Adopté à la MAJORITE DE : 30 Voix Pour**

## **XI - AFFAIRES CULTURELLES**

### **1 - Reconduction de la subvention selon la Convention entre la Commune de Villepinte et l'Association Théâtrale professionnelle "Compagnie Issue de Secours".**

**N° 2008-048**

Depuis de nombreuses années, la Commune de Villepinte subventionne la Compagnie "Issue de Secours", soutenue aussi par l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles -DRAC-), le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et plus récemment par le Conseil Régional d'Ile de France. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association "Compagnie Issue de secours" d'un montant de 22 000 €, montant prévudans le cadre du Budget Primitif 2008, pour l'année 2008, dans le cadre d'une convention de partenariat.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

### **2 - Règlement intérieur de la Médiathèque et charte des espaces multimédias.**

**N° 2008-049**

**RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3 - Règlement intérieur du Conservatoire.**

**N° 2008-050**

**RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

## **XII - AFFAIRES SOCIALES**

### **1 - Approbation de la Convention quadriennale 2008-2011 relative à la réalisation d'une action d'insertion dans le cadre légal du dispositif R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion).**

**N° 2008-051**

La Commune de Villepinte s'est inscrite depuis 5 ans dans le dispositif d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et de l'API (Allocation Parent Isolé) pour la mise en œuvre d'un Projet de Ville dénommé "SYNERGIE" et a signé une Convention de partenariat pour quatre ans avec le Conseil Général.

Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2007 et le Conseil Général propose à la ville de Villepinte une nouvelle convention quadriennale 2008/2011.

Dans cette dernière, le Conseil Général s'engage à rembourser un montant plafonné des salaires des personnels du Projet de Ville et la ville s'engage à atteindre les objectifs en mobilisant les ressources sur son territoire et celles proposées par les autres dispositifs et institutions.

Il vous est donc proposé d'approuver la poursuite du Projet de Ville RMI (Revenu Minimum d'Insertion) permettant l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) dans le cadre de la nouvelle convention 2008/2011.

**9 Abstentions**

**Adopté à la MAJORITE DE : 30 Voix Pour**

## **XIII - ASSURANCES**

### **1 - Appel d'offres restreint - Assurance de la Ville : Autorisation de signer les marchés.**

**N° 2008-052**

Le marché relatif aux Assurances de la Ville a expiré le 31 Décembre 2007. Un nouveau marché, d'une durée de trois ans, a pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 pour se terminer le 31 décembre 2010.

Suite au déroulement de la procédure d'Appel d'Offres restreint divisé en 4 lots, la Commission d'Appel d'Offres du 2 octobre 2007 a décidé d'attribuer à :

- La SMACL, le lot n° 1 : Assurance dommages aux biens (option 2), prime annuelle provisionnelle estimée à 154.124,64 euros TTC.
- La SMACL, le lot n° 2 : Assurance responsabilité civile (solution de base), prime annuelle provisionnelle estimée à 19.502,75 euros TTC.
- La SMACL, le lot n° 3 : Assurance flotte automobile et missions, prime annuelle provisionnelle estimée à 60.050,19 euros TTC.
- SARL SUBERVIE (DAS), le lot n° 4 : Protection Juridique (solution de base), prime annuelle provisionnelle estimée à 4.250 euros TTC.

Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à signer ledit marché.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**2 - Avenant n° 5 au marché 04 MP 04, lot n° 1 : Dommages aux biens, régularisation de prime.**  
**N° 2008-053**

Le marché des assurances de la ville ayant été conclu pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2007 était divisé en 4 lots juridiques, traités en marchés séparés :

Lot n° 1 : Dommages aux biens (attribué à la SMACL),

Lot n° 2 : Responsabilité civile/Individuelle accident (attribué à la SMACL),

Lot n° 3 : Flotte automobile (attribué à la SMACL),

Lot n° 4 : Protection juridique (attribué à ASTER).

Les avenants de régularisation de prime ont pour objet d'ajuster le montant des primes provisionnelles déterminées lors de la mise en concurrence (pour la première année) ou en début d'exercice (pour les années ultérieures).

Cette régularisation ne peut intervenir qu'après écoulement de l'exercice concerné.

Le montant total de la prime de régularisation pour l'année 2007 s'élève à 3.285,40 € T.T.C. soit une majoration de 2,39 %. La prime définitive s'élève à 140.671,53 € T.T.C.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant de régularisation de prime.

-----

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 40 MINUTES**  
**le 07 AVRIL 2008.**